

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **20 (1884)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

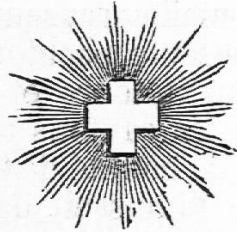
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

1^{er} NOVEMBRE 1884.

XX^e Année.

N^o 21.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Lehrertag de Bâle et le comité romand. — La question disciplinaire. — Cours de gymnastique à Berne. — Histoire universelle (Washington calomnié). — Littérature française (*Mélanges*, de Rodolphe Töpffer). — Chronique scolaire. — Partie pratique.

AVIS A notre grand regret, des circonstances imprévues ont retardé de quelques jours la publication du *Compte rendu du IX^e Congrès scolaire*. Son impression est aujourd'hui en bonne voie, et nous l'expédierons le plus tôt possible dans les conditions précédemment indiquées à cette même place.

LE LEHRERTAG DE BALE ET LE COMITÉ ROMAND

(5 Octobre)

« Lobe den Herrn, meine Seele. (1) »

Il y a quinze ans, l'assemblée générale des instituteurs de la Suisse, ou *Schweizerische Lehrerverein*, s'était déjà réunie à Bâle, et tous ceux qui ont eu le plaisir d'y assister avaient gardé le vivant souvenir de ces journées si belles de gaieté, si remplies de choses instructives pour l'esprit, fortifiantes pour le moral de l'homme d'école.

Le Lehrertag de 1884 n'a été ni moins cordial, ni moins substantiel, en dépit des nuages sombres qui avaient obscurci le ciel politique de la cité rhénane quelques semaines aupara-

1. « *Mon âme, loue le Seigneur.* » Hymne chantée par les élèves des écoles de Bâle, dans l'église de St-Martin.

vant, et qui ont retenu malheureusement chez eux plusieurs des participants de la fête toute pacifique de 1869.

Le jour même où les instituteurs et professeurs accouraient en grand nombre de tous les cantons allemands, sauf du Haut-Valais et des Waldstættten, le comité de la Société des instituteurs de la Suisse romande se réunissait dans un local voisin de la cathédrale, sous la direction de M. le Conseiller d'Etat Gavard, le président du congrès de Genève.

C'est d'abord des opérations de ce comité que l'*Educateur* doit rendre compte, comme intéressant spécialement la Suisse romande. Le comité était presque au complet. Etaient présents, outre M. Gavard, président, M. Daguet, rédacteur en chef de l'*Educateur*, et M. J.-D. Rey, vice-président, pour le canton de Genève, MM. Charrey, le gérant de notre revue pédagogique, Thorens, secrétaire, et Yersin ; pour le canton de Vaud, MM. Colomb, Hermenjat, Roux et Rollin ; pour Neuchâtel, MM. Miéville et Villommet ; pour le Jura-Bernois, MM. Schaffer et Mercerat ; pour Fribourg, M. Ducotterd. S'étaient fait excuser : MM. Sauser, de Neuchâtel, Mutrux et Tharin, de Vaud, et Bruttin, du Valais.

M. le professeur Dussaud, de Genève, élu membre du comité, ayant donné sa démission, le comité prie son président d'engager M. Dussaud à revenir d'une détermination que regrettent tous ses collègues.

Les travaux proprement dits s'ouvrent par un exposé de M. Daguet sur la question de la création d'archives et d'une bibliothèque de la Société romande. Après discussion, il est reconnu que la création d'une bibliothèque n'est pas réalisable ; qu'en revanche, il est à désirer : 1^o que l'on réunisse le plus d'exemplaires complets possible du journal et des publications de la Société, qui seront confiés au rédacteur en chef ; 2^o que les archives existantes : procès-verbaux, correspondance, comptes, resteront entre les mains des comités directeurs, qui se les transmettront de l'un à l'autre.

La question de la réforme orthographique occupe ensuite le comité. Le congrès de Genève ayant décidé qu'une commission serait chargée de se mettre en relation avec les sociétés pédagogiques françaises, cette commission est composée de M. Théodore Secrétan, directeur du collège d'Aigle, qui a traité ce sujet avec tant de distinction dans le rapport général présenté au congrès de Genève, puis de M. Colomb, qui a eu l'initiative de la chose, de MM. Biolley, à Neuchâtel, Dussaud, à Genève, Bruttin, du Valais.

Dans la discussion, M. Daguet avait fait observer qu'un congrès d'instituteurs français devant avoir lieu à Paris, en 1885,

il y aurait une occasion favorable pour traiter cette question, au succès de laquelle, pour sa part, il n'a pas foi.

Le congrès de Genève ayant désigné le Jura bernois comme siège de la Société et de l'*Educateur* pendant la période biennale suivante (1885-86) et les sociétaires du Jura ayant fait choix de Porrentruy comme chef-lieu, le nouveau comité directeur est composé de MM. **Breuleux**, directeur de l'école normale, *président*; **Meyer**, recteur de l'école cantonale, *vice-président*; **Schaller**, inspecteur d'écoles, *secrétaire*; **Jacquet**, maître secondaire, *sous-rédacteur pour la partie pratique et la correction des épreuves*; **Colliat**, *gérant*. Sont élus suppléants : MM. **Froidevaux**, **Auberson**, **Allemand**, **Châtelain**, **Guélat**.

Considérant que le congrès de Genève s'est montré, en principe, favorable à l'introduction des travaux manuels, M. Colomb, d'Aigle, propose de mettre une certaine somme à la disposition des instituteurs qui voudraient faire l'essai de la chose dans les écoles rurales, sauf à faire dans deux ou trois ans un rapport sur le résultat de leurs expériences.

Cette proposition donne lieu à une discussion contradictoire, dont l'issue est le vote d'une proposition du président, M. Garvard, et tendant à faire une démarche auprès des gouvernements cantonaux, pour les prier de tenter des expériences dans les écoles rurales aussi bien que dans les villes.

Le Comité central décide qu'une somme de 100 francs sera versée dans la caisse destinée à venir en aide aux instituteurs dans le besoin ; M. Charrey, trésorier, informe le Comité central que cette institution philanthropique recevra, en outre, 250 francs prélevés sur la caisse spéciale du dernier congrès scolaire.

On passe ensuite aux vœux et propositions individuelles. M. Hermenjat, de Vaud, désirant voir l'*Educateur* conserver le nombre actuel de ses lecteurs dans son canton, indique comme moyens propres à atteindre ce résultat : 1° la publicité donnée aux listes de nominations d'instituteurs et des postes vacants ; 2° la publication d'articles scientifiques ou qui touchent aux intérêts du corps enseignant, comme par exemple la réélection périodique des instituteurs ; 3° la rétribution des collaborateurs réguliers de l'*Educateur* ou l'envoi gratuit du journal.

Le rédacteur en chef de l'*Educateur*, interpellé sur les *desiderata* formulés par M. Hermenjat, n'a rien à objecter à la publicité des nominations et des concours, à la condition que la partie pratique ne devienne pas une feuille d'annonces. La rétribution des collaborateurs attitrés lui paraît un acte d'équité ; elle a été votée par les comités précédents, à plusieurs reprises,

et si elle n'a pas été appliquée jusqu'ici, c'est qu'après avoir été établie en principe, elle n'a pas été jugée nécessaire dans la pratique, par les comités directeurs qui se sont succédé. Il est cependant un collaborateur de l'*Educateur* auquel pourrait être appliquée, à la fin de cette année, la mesure de la rétribution.

Quant à l'envoi gratuit de l'*Educateur* aux collaborateurs les plus assidus, il n'y aurait certes rien de plus naturel et de plus légitime que cette faveur ou cette légère rémunération; elle s'accordait dans les premières années de la Société. Plus tard, un comité, siégeant à Lausanne ou à Neuchâtel, décida, dans sa sagesse, qu'il n'en serait plus ainsi: que tout sociétaire, membre du comité directeur ou central, et le rédacteur en chef lui-même, paieraient leur abonnement. M. Daguët croit qu'il serait difficile, aujourd'hui, de revenir sur cette décision prise en connaissance de cause et après mûre délibération, d'autant plus que l'abonnement à l'*Educateur* est le signe d'adhésion à la Société et la marque distinctive des sociétaires.

Il est à remarquer, ajoute M. Daguët, que plusieurs des instituteurs qui ont fait leurs armes ou leurs *maid-writings* (comme on dit en anglais) dans notre revue pédagogique, sont redevables à la notoriété que leur ont procurée leurs articles, de leur promotion à des postes plus élevés et plus lucratifs. Quant aux articles de nature scientifique dont on réclame l'insertion, il faudrait préciser davantage; d'ailleurs, à en juger par les circulaires de la direction de l'instruction publique du canton de Vaud, et selon l'opinion d'hommes éclairés¹, c'est moins de notions scientifiques que de culture littéraire, de talent de rédaction et de style qu'ont besoin les instituteurs et les jeunes gens sortis des écoles moyennes².

Si les articles relatifs à la position du corps enseignant ne sont pas plus nombreux, c'est que la rédaction n'en a pas reçu, ou que ceux qu'elle a reçus ont été jugés inopportuns par le comité directeur ou central, auquel ils ont été soumis, comme il arrive quand le rédacteur en chef refuse un article ou ne veut pas en prendre la responsabilité. M. Rey rappelle à cette occasion qu'un article sur la réélection périodique a paru dans l'*Educateur* de 1882³.

Après quelques mesures de nature purement administrative, M. Hermenjat, se faisant l'interprète du Comité central et du

1. M. Eugène Rambert entre autres.

2. Voir ce qui est dit de la culture littéraire des instituteurs dans le rapport sur le IX^e congrès scolaire, qui est sous presse.

3. Page 24, sous la rubrique: *Correspondance des bords du Léman*.

corps enseignant en général de la Suisse romande, remercie le comité directeur genevois de son administration durant les deux années écoulées, de l'excellent accueil fait aux membres de la Société à Genève, et de l'organisation du congrès qui a réuni tous les suffrages. Le président du comité directeur, M. Gavard, répondant aux paroles sympathiques de M. Hermenjat, assure, en termes émus, le Comité central du dévouement des Genevois à l'œuvre commune entreprise il y a vingt ans, et prend, au nom de ses concitoyens, l'engagement qu'un grand nombre d'entre eux se rendront à Porrentruy au congrès de 1886.

Pendant cette session du Comité central romand, qui n'avait pas duré moins de trois heures, nos collègues allemands étaient réunis au nombre de plus de 1000 dans les jardins et les salles du casino d'été, en attendant l'illumination du monument de Saint-Jacques dû au ciseau du sculpteur Schlöth, et dont le temps pluvieux n'empêcha pas les spectateurs d'admirer les proportions grandioses et le caractère noble, héroïque même. Plus d'un assistant attendri se surprit murmurant à demi-voix les beaux vers du poète national Albert Richard, dans le *Blessé de Saint-Jacques* :

Ils sont là douze cents couchés sur la poussière.

(A suivre).

Alexandre DAGUET.

LA QUESTION DISCIPLINAIRE

Ce n'est pas qu'en Suisse, mais en France et ailleurs, que se pose la question disciplinaire, incidemment soulevée au congrès de Genève, dans le rapport sur la marche de l'*Educateur*. Preuve en sont les lignes suivantes que nous extrayons du *Manuel général de l'instruction primaire*, de Paris, et signées du nom autorisé de M. Charles Defodon :

Nous appelons l'attention des maîtres et des autorités scolaires sur les vues que contient la lettre suivante. Peut-être y aurait-il quelque chose d'utile à tirer des indications que donne notre correspondant.

« Le *Manuel général* a étudié récemment la question du relèvement de l'autorité des maîtres, compromise par le manque de moyens disciplinaires. L'idéal étant aujourd'hui d'instruire sans punir, il faut au moins avoir recours aux récompenses. Excepté les croix, les récompenses dont nous disposons ne sont pas recherchées avec ardeur. Quelles sont, en effet, ces récompenses ? — Les livres de prix. L'enfant doit travailler pendant dix mois pour obtenir cette maigre récompense. S'il était raisonnable, il l'aurait continuellement pour objectif de ses efforts. Mais il n'est pas raisonnable et il ne calcule pas si loin. Il a besoin d'avoir incessamment une récompense en vue, et une récompense prochaine. La ville de Paris fait les frais d'une distribution de récompenses au mois de mai. Six mois d'application sont encore trop longs. Pourquoi ne pas

remettre ces récompenses à l'entrée en classe, au mois d'octobre, aux directeurs d'écoles ? Ceux-ci les répartiraient entre les maîtres, qui les distribueraient au fur et à mesure qu'elles seraient méritées. Par exemple, aussitôt qu'un élève aurait réuni un certain nombre de bons points, un livre lui serait décerné. Le but du travail serait ainsi moins éloigné. De plus, ces récompenses seraient attribuées aux élèves qui auraient montré le plus d'application dans toutes les matières de l'enseignement, et non spécialement dans une quelconque de ces matières, car les bons points sont le résultat du travail général. Malheureusement il y a là, en outre de la question pédagogique, la question d'administration qu'il ne m'appartient pas de résoudre. •

Chose étrange ! Après avoir déclaré sur tous les tons que l'homme, que l'enfant est *bon* et fait tout avec amour et gentillesse, pourvu qu'il soit bien conduit et que le maître joigne l'affection à l'intelligence, voilà qu'on en est réduit à chercher des moyens d'instruire et de former les enfants, *sans les punir*, dans un système de récompenses réprouvé par la saine pédagogie, et à stimuler l'amour-propre et l'orgueil des uns en excitant la jalousie des autres. Où est cet amour du bien pour le bien, ce sentiment du devoir accompli qui devaient tenir lieu de toute punition et de toute récompense dans l'école perfectionnée ?

A. D.

COURS DE GYMNASTIQUE A BERNE

La semaine dernière, du 29 septembre au 4 octobre, a eu lieu, à Berne, un cours de gymnastique auquel ont pris part 49 instituteurs, soit 26 maîtres secondaires et 23 instituteurs primaires. Les différentes parties du canton étaient représentées comme suit : Oberland, 8 ; Mittelland, 12 ; Emmenthal, 6 ; Haute-Argovie, 9 ; Seeland, 12 ; Jura et Bienne, 2. Le cours était dirigé par M. Niggeler, le père des gymnastes suisses. Il était aidé dans sa tâche par trois maîtres de gymnastique de la ville fédérale, MM. Hauswirth, Gouggisberg et Wiedmer. Les exercices se faisaient de 7 à 11 1/2 heures du matin, et de 2 à 6 heures du soir, dans le gymnase de la porte d'Aarberg. Les participants étaient divisés en trois sections : instituteurs primaires, maîtres secondaires, et une troisième, tirée des deux premières, qui s'occupait spécialement de la gymnastique pour filles. Le cours a eu principalement pour but d'étudier l'école de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse. M. Hauswirth était chargé des exercices d'ordre et des exercices libres ; M. Wiedmer, de la poutre d'appui, des perches et du reck ; M. Gouggisberg, des barres parallèles, de la barre de fer et de la gymnastique pour les filles.

Nous avons pu constater que la traduction française du manuel fédéral (Haller-Goldschach, 1883) laisse encore à désirer. Nous citerons comme exemple les n^{os} 170 et 171 de l'article XIV, où *Beugehang* et *Streckhang* sont traduits par *genoux fléchis* et *position allongée* (des jambes), tandis que le texte allemand veut évidemment parler des bras (*bras fléchis*, *bras tendus*). D'après un rapport de M. Gelzer, il paraît que la traduction, que nous avons critiquée et attribuée par erreur à M. le major Salquin, a été faite par les soins de MM. Lochmann, de Lausanne, Hängärtner, de Zurich, et Senglet, de Genève. La 3^{me} édition, qui vaut mieux que la deuxième,

est l'œuvre de MM. Rudolf, colonel, et Salquin, major, aidés par MM. Matthey, du Locle, et Gelzer, de Lucerne. Une conséquence de l'entrée récente de M. Jacottet, de Lausanne, dans la commission fédérale de gymnastique, sera peut-être de fournir aux instituteurs de la Suisse romande un manuel pratique et clairement écrit. La mise en harmonie des deux textes, allemand et français, est surtout importante pour le Jura bernois, car M. Niggeler, en inspectant nos écoles, se base sur l'édition allemande.

M. Niggeler nous donna, le soir, divers cours sur les méthodes et les systèmes de gymnastique. On distingue sous ce rapport deux tendances : les uns ont groupé les exercices en tenant compte des circonstances extérieures, des appareils, comme Jahn; les autres ont pris les formes en considération, se basant sur les lois naturelles de l'organisme, comme Pestalozzi et Spiess. D'après ce dernier, on distingue quatre classes d'exercices : les exercices libres, les exercices d'ordre, les exercices avec appareils et les jeux gymnastiques.

M. Niggeler nous donna également d'excellents conseils en ce qui concerne l'enseignement lui-même, qui doit être approprié aux forces de l'enfant, et ne pas trop occuper l'esprit, s'il doit être une récréation. Il faut avoir soin de distinguer les exercices de premier ordre de ceux qui ne sont que des accessoires. Les exercices doivent varier autant que possible, et le maître doit être à même de trouver des combinaisons intéressantes. La répétition des exercices ne doit point être négligée.

A la clôture du cours, la Direction de l'éducation était représentée par M. Lauener, secrétaire-général. M. Voegeli, maître secondaire, à Aarberg, remercia les autorités scolaires bernoises de l'intérêt qu'elles portent au développement de la gymnastique. Au banquet qui suivit, on entendit de bonnes paroles prononcées par MM. Niggeler, inspecteur de gymnastique; Andrist, maître secondaire, à Lützelflüh qui fit un rapport humoristique sur la marche du cours; Muller, de Hüttwyl; Mühlemann, de Wasen; Gerber, de Schüpfen; Gobat, de Corgémont, maîtres secondaires.

Espérons que ce cours portera de bons fruits et contribuera au développement de la gymnastique dans notre canton. H. GOBAT.

HISTOIRE UNIVERSELLE

Washington calomnié.

Dans un article relatif à l'élection présidentielle des Etats-Unis et intitulé : *M. Cleveland et sa vie privée*, les amis de la vérité historique ont lu avec un étonnement douloureux la phrase suivante extraite d'une feuille américaine :

Si on appliquait aux hommes publics une stricte mesure de moralité, la République américaine aurait dû se passer des services de Washington, de Franklin, de Jefferson, etc., etc.

Une assertion de cette nature aurait besoin d'être accompagnée et corroborée de faits à l'appui, notamment en ce qui concerne les deux pre-

miers, plus particulièrement encore Washington, que le grand historien Guizot, d'accord avec tous les écrivains, a proclamé *le plus vertueux des grands hommes*.

Ce n'est pas aux politiciens sans conscience qui se posent en champions de la candidature de Cleveland, qu'il appartient de noircir la plus pure gloire de l'Amérique et le plus grand, moralement parlant, des grands hommes de l'histoire universelle.

L'ambition ressemble à l'esprit de parti excessif : elle ne respecte rien, ne se fait pas scrupule d'abaisser ou de grandir les hommes selon les besoins de la cause et du moment. Jusqu'à présent, cependant, Georges Washington avait échappé au dénigrement systématique. Les accusations passionnées lancées contre lui pendant la crise révolutionnaire étaient tombées devant le mépris des calomnieurs, et on ne s'attendait guère à les voir reparaître sous forme d'insinuation dans l'intérêt d'une candidature dont la pureté laisse beaucoup à désirer, puisqu'elle doit s'étayer de moyens semblables.

A. DAGUET.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

MÉLANGES, de Rodolphe TÖPFFER

Il est certains écrits qui nous font entrer dans l'intimité des auteurs d'une façon plus directe et plus complète que les autres. C'est le cas des *Mélanges*, de Rodolphe Töpffer, où cet écrivain achève des confidences commencées par l'histoire de Jules et peut-être par celle de Charles, dans le *Presbytère*, et continuées dans des pages charmantes qui coupent agréablement les *Menus propos d'un peintre genevois*. Dans les *Mélanges*, ce sont particulièrement les *Réflexions et pensées diverses*, réunies à la fin du volume, qui nous révèlent la personnalité de l'auteur de la manière la plus frappante. Nous y reviendrons dans un instant. Disons tout d'abord que le recueil qu'elles terminent comprend une dizaine de morceaux de diverse nature, où la plume du spirituel causeur aborde, étudie et résout à sa façon, tour à tour des questions sociales, d'art, de littérature et même d'enseignement public. La plupart de ces articles avaient déjà paru, si nous ne nous trompons, dans tel journal genevois de l'époque; les autres étaient inédits lors de la publication du volume. Que le lecteur veuille bien nous permettre de lui en parler un peu, ou plutôt d'en donner aujourd'hui un compte rendu qui le lui fera connaître, s'il ne l'a pas lu, qui le lui remettra en mémoire, si ce volume, devenu un peu rare, a déjà passé sous ses yeux.

La série commence par une étude écrite dans un style qui rappelle celui de Rabelais ou de Montaigne; l'auteur l'intitule : *Les beaux-arts, disent les doctes, sont une noble récréation*. Elle porte la date de 1830, et s'applique à démontrer, sous forme de conversation, que l'art, pour fleurir, a besoin, dans un pays, d'amateurs *payants* qui l'encouragent en achetant les tableaux. Il est comme le génie qui, pour nous servir de l'énergique expression de l'auteur, croît partout moyennant qu'on l'arrose.

Une autre étude porte la date de 1831, et mérite de nous arrêter quelques minutes; c'est le corollaire de la précédente : *Non-seulement l'art, mais l'artiste*. La thèse de l'auteur est que l'artiste, pour produire beaucoup et bien, a besoin d'être encouragé; il faut qu'il soit à l'abri des soucis matériels. Pour la démontrer, Töpffer fait intervenir dans le débat une citation du *Télémaque*, où Mentor enseigne à son élève que les arts n'ont pas besoin d'être stimulés par l'appât des richesses : « Détrompez-vous, ô Télémaque, les arts aiment la simplicité et la retraite. C'est dans la vertu et l'amour de la gloire qu'ils puisent leur véritable force. L'or est leur plus grand ennemi. C'est lui qui les rend stériles, ou qui change en poisons leurs plus doux bienfaits. La récompense du génie est dans l'admiration des hommes et dans les louanges de la postérité la plus reculée. » Cette page du *Télémaque* est d'un bel effet dans un poème en prose, mais il n'est pas besoin d'avoir une grande expérience des choses de la vie et de la société pour voir combien elle est chimérique, comme beaucoup d'autres qui sont sorties de la plume de l'archevêque de Cambrai. Töpffer la réfute dans un dialogue plein de finesse et d'humour. A la faveur d'une tournure badine du langage, il réussit à faire entendre la vérité au public genevois, porté par tempérament vers le côté positif des choses, au détriment des arts qui ennoblissent l'existence. Si les beaux-arts ont atteint, à Genève, une si belle floraison dans les cinquante dernières années, l'auteur des *Mélanges* y a contribué pour sa part; s'il vivait de nos jours, il n'écrirait point les lignes suivantes, ou du moins il les atténuerait singulièrement : « Par cela même que ces plaisirs ne sont pas exclusifs, des sommités de la société, leur bonne influence descendant d'étage en étage, s'étend à tous les esprits, modifie les usages, se glisse dans les relations sociales, fait participer les basses classes à certaine élégance de mœurs, et donne peu à peu à la physionomie d'un peuple cette grâce qui manque à la nôtre. »

Le chapitre intitulé : un *Dîner d'artistes*, raconte une conversation entre gens qui manient le pinceau, et dans laquelle un seul personnage, Berchet, apporte d'autres préoccupations que celles de l'art. La politique est la grande affaire de ce convive placé là évidemment comme repoussoir et pour faire éclater le contraste entre deux catégories d'esprits peu faites pour s'entendre : celle qui voudrait nous ramener au temps de Léon X ou de Louis XIV, et l'autre qui rêve un avenir de bonheur parfait pour les peuples par l'avènement définitif de la démocratie.

(A suivre.)

Ernest LUGRIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

ST-GALL. — Ce canton a perdu, dans le doyen du clergé protestant, Charles-Edouard Mayer, un homme très distingué, grand ami de l'école et du corps enseignant. « M. Mayer, dit la *Schweizerische Schulzeitung*, du 6 septembre, était un homme doué de talents extraordinaires, et chez lequel la volonté était à la hauteur des talents. Né de parents très pauvres,

« Mayer s'était élevé pour ainsi dire sans qu'on s'en doutât, à une supériorité qui lui a permis de diriger pendant vingt ans les écoles municipales de sa ville natale, et cela non en suivant les chemins battus, mais en donnant satisfaction aux besoins et aux aspirations du temps. Comme membre du Conseil d'éducation, il a aussi influé sur la marche de l'instruction publique en général. »

A ces mérites de M. Mayer, reconnus par tout le monde, à St-Gall, la *Schulzeitung* ajoute celui non moins grand à ses yeux d'avoir doté sa ville natale d'une seule école *commune et non confessionnelle*, au lieu des trois ou quatre qui existaient auparavant (école de bourgeois, école d'habitants, école catholique, école protestante). Aussi le corps enseignant se pliait-il volontiers à sa direction, et, comme disait le grand Frédéric de l'abbé Rollin :

Et quoique en robe on l'écoutait.

« Mais il n'est pas probable que le *sceptre de l'école* (c'est la *Schulzeitung* qui parle) passe aux mains de son successeur. On le destine à un laïque. D'ailleurs, la besogne est telle qu'elle réclame un homme tout entier. » — L'expression de *sceptre de l'école* nous semblait avoir passé de mode avec la *férule du magister* et les *papes scolaires* (Schulpäbsten) du régime précédent.

BELGIQUE. — Les 7, 8 et 9 septembre, il y a eu, à Verviers, un congrès scolaire qui a été célébré par des fêtes brillantes, et qui formait un heureux contraste avec les scènes de Bruxelles. Le cortège des instituteurs a été acclamé par les enfants des écoles de Verviers et des environs au nombre de 2000. M. Vandendungen présidait le congrès comme chef de la fédération qui compte 6000 instituteurs. Ce congrès est une protestation contre la nouvelle loi, qualifiée de réaction aveugle et dangereuse, par son président.

En dépit des préoccupations politiques, l'assemblée n'en a pas moins discuté des questions de nature purement pédagogique. Dans la section flamande ou néerlandaise, on a discuté celle de l'enseignement d'une seconde langue qu'aucuns auraient voulu voir introduire à l'école primaire dès la première année, pendant que d'autres veulent en retarder l'étude à la seconde année. Cette dernière opinion l'a emporté.

L'application du système Froebel à l'enseignement primaire est ensuite en question. On décide de la continuer comme précédemment.

Dans la section de langue française ou wallonne, on a également discuté la question d'une seconde langue et on l'a résolue dans le même sens que dans la section néerlandaise ou flamande. Le flamand domine, comme on le sait, dans les provinces d'Anvers, des Flandres, Limbourg et Brabant.

Un certain nombre d'institutrices assistaient au congrès. Plusieurs pays étrangers y étaient représentés. Il y avait des délégués de l'Angleterre, de la Hollande, de la France et de l'Allemagne.

On a voté une adresse au roi Léopold II, dont on a rappelé une parole prononcée en 1878 : « Vous instruisez votre jeunesse et vous faites bien. »

(Extrait du *Progrès de Bruxelles* du 24 septembre).

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS

DEGRÉ MOYEN

DICTÉE. — Combien il est agréable de voyager à pied dans une haute vallée, par une belle et *claire* matinée d'été!

A droite et à gauche, *s'élèvent* de hautes montagnes *boisées*; on *entend* au fond du vallon le mugissement du torrent *impétueux* qui saute de roche en roche; le soleil, qui vient de se lever, *dore* de ses rayons les vertes prairies et les cimes des *noirs sapins*.

Tout est tranquille d'abord, mais bientôt le silence est rompu par le cri du geai, le chant du merle et du pinson et le gazouillement joyeux des grives sur les plus hautes branches des hêtres. G.

EXERCICES. — 1. *Familles de mots* : voyage — matin — bois — roc — or — chant — champ.

2. *Grammaire*. Ecrire 5 noms, 5 adjectifs et 5 verbes pris dans cette dictée. — Justifier l'orthographe des mots en italique. — Analyser : On entend au fond du vallon le mugissement du torrent impétueux. — Conjuguer le verbe *voyager* jusqu'au subjonctif, 1^o oralement; 2^o par écrit, à la 2^{me} personne du singulier et du pluriel des mêmes temps.

3. NARRATION. — Une promenade dans la forêt — dans la prairie — au village voisin.

(Voir le sommaire au degré supérieur.)

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Les papillons ¹.

DICTÉE. III. — *Les Chenilles*. Quelque petites qu'elles puissent paraître au sortir de l'œuf, les chenilles ne tardent pas à s'accroître. Elles sont allongées et cylindriques. La tête est formée de deux calottes arrondies, portant les yeux, la bouche et les palpes ². La bouche est quelque peu compliquée : vous y trouvez deux mandibules cornées et tranchantes, deux mâchoires latérales avec deux palpes très petits, puis une lèvre inférieure mince, deux autres palpes plus grands, et enfin la filière. On

1. Voir *Educateur* n^o 20, page 313.

2. *Palpe*, appendice articulé et mobile, situé en nombre pair sur les parties latérales de la bouche des insectes. Ils s'en servent pour explorer les aliments et les maintenir entre les mandibules pendant la mastication (Littré).

appelle ainsi un petit mamelon percé d'un trou par lequel passe la soie que filent tant de chenilles.

Le corps se compose de douze anneaux portant, trois d'entre eux exceptés, de petites ouvertures latérales par lesquelles respire la chenille et qui se retrouvent dans l'insecte parfait. Chacun des trois premiers anneaux est muni d'une paire de pattes, dites écailleuses et servant à la locomotion. Quant aux autres pattes, elles varient de quatre à dix; on les appelle membraneuses ou fausses pattes. Ce sont des mamelons rétractiles qui permettent à la chenille de se cramponner et qui disparaissent dans le papillon. Rases pour la plupart, beaucoup de chenilles cependant ne sont qu'à demi-nues, c'est-à-dire plus ou moins couvertes de poils; quelques-unes, velues toutes jeunes, deviennent après les mues rases ou tuberculeuses: le ver à soie en est un exemple.

IV. — *Les Chenilles* (fin). On ne saurait trop admirer la variété des couleurs que présentent les chenilles, ni surtout la manière dont elles s'harmonisent avec les objets sur lesquels elles doivent passer leur existence. Dans la même espèce, les couleurs changent souvent avec l'âge; chez d'autres chenilles, la livrée est si riche qu'elles ne le cèdent nullement aux plus beaux papillons.

Trois ou quatre fois pendant son existence, quelquefois plus souvent, la larve subit des changements caractéristiques appelés mues. Quand approchent ces moments, l'animal cesse de manger, ses couleurs pâlissent, puis la peau se dessèche et se fend au-dessus du dos. Le corps sort peu à peu de ce fourreau, et la chenille se montre comme un être nouveau, présentant avec un dessin différent, des couleurs plus vives, plus fraîches; elle a fait peau neuve.

La même nourriture ne convient pas à toutes les chenilles: elle varie suivant l'espèce. La plupart recherchent les feuilles des divers végétaux, de ceux même qui sont réputés de violents poisons; d'autres vivent de fleurs; un certain nombre trouvent leur subsistance dans les graines, dans l'intérieur des tiges ou des troncs, etc. Exercée sur des végétaux cultivés, la voracité des chenilles est si grande qu'il en résulte parfois de grands dommages.

Nous n'en dirons pas davantage sur les chenilles pour ne pas dépasser les limites que nous nous sommes imposées, et nous parlerons des chrysalides.

M.

COMPOSITION : *Une promenade au village voisin.*

SOMMAIRE : Aspect du ciel — température douce — air calme — arbres de *la promenade*, leurs différentes essences — les oiseaux — prairies naturelles, artificielles — cultivateurs dans les champs — état des récoltes — sentiers — forêts — voitures rencontrées — bêtes et gens.

ÉCOLES SECONDAIRES

DICTÉE. — I. *Les richesses du commerce.* C'était dans un grand caveau assez sombre, au rez-de-chaussée de la maison, faiblement éclairé par

des fenêtres grillées, que s'empilaient les échantillons de marchandises et les provisions destinées à la vente de chaque jour. Des ballots, des tonneaux et des caisses y étaient amoncelés, et l'on n'y pouvait circuler que par de petits sentiers tortueux. Tous les pays de la terre, toutes les races de l'espèce humaine avaient travaillé et recueilli des choses utiles et précieuses pour les étaler à nos yeux.

Le palais flottant de la compagnie des Indes orientales, le brick léger des Américains et la galiote patriarcale des Hollandais avaient fait le tour du monde; les navires baleiniers avaient touché aux glaciers des pôles arctique et antarctique; des vapeurs enfumés, des jonques chinoises, des canots malais n'ayant pour mât qu'un bambou, avaient agité leurs ailes, lutté contre les flots et les tempêtes afin de contribuer à remplir ce caveau.

II. Ici, c'étaient des nattes d'écorce tressée par une Indienne, une caisse peinte d'hiéroglyphes rouges et noirs par un Chinois laborieux; le tissu de roseau d'un ballot serré par le nègre du Congo au service d'un planteur de Virginie; du bois de teinture roulé sur le sable qu'avaient déposé les vagues du golfe du Mexique. Là, ce bloc d'acajou, ce tronc de palissandre venaient de la forêt vierge et marécageuse du Brésil; des singes et des perroquets avaient sauté jadis sur leurs branches. Plus loin, les fruits verts du caféier se trouvaient dans des sacs et des barils; les feuilles roulées du tabac étaient entassées dans des paniers de jonc; à côté du suc brun du palmier et du cristal doré de la canne à sucre, nous voyions réunis le bois, l'écorce, les boutons, les fruits, la sève et la moelle de mille plantes, de cent arbres différents. Du sein de ce chaos surgissaient des figures fantastiques et bizarres. Derrière la tonne ouverte et remplie de l'huile du palmier qui croît sur la côte orientale d'Afrique, repose un objet difforme: c'est du suif apporté de Pologne dans la peau d'une vache entière. Tout auprès, cinq cents morues sont pressées dans d'énormes ballots serrés avec des cordes et des cercles de fer, et, dans le coin, vis-à-vis, s'élèvent, au-dessus d'un amas de dents d'éléphant, les fanons cornés d'une monstrueuse baleine.

EXERCICES. *C'était*; emploi de cette locution au pluriel: C'étaient des nattes. C'étaient là des guerriers! (*Alb. Richard*). *C'est, ce sont*. Sens de l'adverbe *assez* dans ces deux expressions: Un caveau *assez* sombre.... les prés ont *assez* bu.... la locution romande: Il est *assez* malade.

Rappeler les règles relatives à la formation du pluriel des noms composés — du participe présent — du participe passé — des noms propres — de quelque — de tout — de cent et mille.

Expliquer: brick — galiote — arctique — jonque — des canots malais avaient agité leurs ailes, — sens propre et sens figuré — hiéroglyphes — planteur.

Familles de mots: riche — marchand — pays — homme — utile — vapeur — mât — noir — laborieusement — sablonneux — embranchement — saccharifère — fructifier — difforme — déferrer — dentifrice.

Synonymie: Commerce, négoce — sombre, noir, triste — maison, demeure — s'empilaient, s'entassaient, s'amoncelaient — marchandises,

denrées — circuler, marcher — étaler, montrer — tour, circuit — tempête, ouragan — actif, laborieux — suc, jus — pressé, serré.

Composition : Description sommaire d'un magasin d'épicerie.

DE L'EMPLOI DES QUATRE TEMPS DU SUBJONCTIF ¹

SEPTIÈME RÈGLE. Les cinq pronoms indéfinis *qui, que, qui que ce soit, quoi que, quoi que ce soit, quelque... que* et la locution adverbiale *si... que* régissent toujours le subjonctif. Mais il faut remarquer que devant le verbe *être*, le pronom *quelque* s'écrit en deux mots et que *quel* s'accorde en genre et en nombre avec le sujet de ce verbe :

Qui que vous blâmiez, faites-le sans injustice.

Qui que ce soit que vous louiez, faites-le sans exagération.

Quoi qu'on vous dise pour vous entraîner au mal, soyez inébranlable, vous souvenant que l'honnête homme fait son devoir, quoi que ce soit que le monde dise, ou pense de lui, parce qu'il sait que sa conscience se révolterait, s'il y avait manqué en quoi que ce fût.

Quelque puissants qu'ils soient, je ne les crains point. (Acad.)

Quelle que soit votre naissance, quelles que soient vos richesses et de quelques dignités que vous soyez revêtus, souvenez-vous que votre devoir est de les faire contribuer au bien de vos semblables.

Remarquons encore que quand le verbe qui suit le second *que* figurant après *quel que* exprime quelque chose d'incertain, il se met aussi au subjonctif et que, dans le cas contraire, il se met à l'indicatif :

Quelle que soit la confiance que vous ayez en lui, il n'en abusera pas.

Les richesses des principaux Romains étaient immenses, quelles que fussent les voies qu'ils employaient pour les acquérir. (Montesquieu.)

(A suivre.)

Frédéric SCHWIEDLAND.

ARITHMÉTIQUE

I

Exercices sur la division.

1. — Quel quotient obtenez-vous en divisant 35520 par 120? — Que deviendrait ce quotient si vous rendiez le dividende 4 fois plus fort? Si vous rendiez le diviseur 4 fois plus faible? (Rép. : 1° 296. — 2° et 3° : 4 fois plus fort, soit 1184.)

2. — Pour obtenir un quotient 4 fois plus petit, quelle opération faudrait-il exécuter sur le dividende? Sur le diviseur? (Rép. : Diviser le dividende par 4 ou multiplier le diviseur par 4.)

1. Voir *Educateur*, n° 16, p. 253.

3. — Par combien faut-il multiplier 24 pour obtenir 40320 ?
(Rép. : par 1680.)
4. — Par combien faut-il multiplier 72 pour obtenir 120960 ?
(Rép. : par 1680.)
5. — Diviser 342720 par 68 ; — indiquer deux autres nombres qui, divisés l'un par l'autre, donneraient le même quotient ? (Rép. : 1° 5040. 2° 1028160 : 204.) — Pourrait-on encore trouver d'autres couples de nombres dans les mêmes conditions ? (Oui ; en multipliant ou en divisant le dividende et le diviseur par le même nombre).
6. — Par combien faut-il diviser 25925 pour obtenir 85 au quotient ? (Rép. : par 305.) — Par combien faudrait-il diviser ce même nombre pour obtenir un quotient 5 fois plus petit que le précédent ? (Rép. : Par un nombre 5 fois plus grand, soit 1525.)
7. — On divise un nombre entier par 89 ; le quotient obtenu est 8096 et le reste 72 ; quel est le dividende ? (Rép. : 720616.) — Quel serait le dividende s'il n'y avait pas de reste à la division ? (Rép. : 720544.)
8. — Quels sont les nombres compris entre 3090 et 3100, et qui, divisés chacun par 15, donneraient pour reste 1° 4 ; 2° 6 ; 3° 8 ; 4° 9 ?
(Rép. : 3094, 3096, 3098, 3099).
9. — Diviser 582984 par 72 ; de combien serait augmenté le quotient si l'on ajoutait 360 au dividende ? (Rép. : 1° 8097. — 2° Le quotient serait augmenté d'autant d'unités que le nombre 72 est contenu de fois dans 360, soit 5.)
10. — Diviser 203550 par 69 ; de combien serait diminué le quotient si l'on retranchait le nombre 414 du dividende ? (Rép. : 1° 2950. — 2° Le quotient serait diminué de 6 unités).
11. — Diviser 305250 par 25 ; de combien augmenterait le quotient si l'on doublait le chiffre des centaines du dividende ? (Rép. : 1° 12210. — 2° Le quotient augmenterait de 8 unités.)
12. — Diviser 600675 par 75 ; de combien diminuerait le quotient si l'on diminuait de la moitié le chiffre des centaines du dividende ?
(Rép. : 1° 8009. — 2° Le quotient diminuerait de 4 unités.)

II

Exercices sur les nombres décimaux.

1. — Dans quel cas le produit d'une multiplication est-il plus faible que le multiplicande ? Justifiez votre réponse par un ou deux exemples.
(Rép. : Lorsque le multiplicateur est plus petit que l'unité ; exemples : $5 \times 0,2 = 1$. $8 \times 0,25 = 2$.)
2. — Que deviendrait le produit de 12,15 par 0,24 si le multiplicateur était réduit à son quart ? (Rép. : Le produit deviendrait 4 fois plus petit.)
3. — Que deviendrait ce produit si vous divisiez par 4 le multiplicande et le multiplicateur ? (Rép. : 16 fois plus petit.)

4. — Prendre les 0,8 de 345, puis les 0,9 du résultat. Par quelle opération unique pourriez-vous arriver au même but? (Rép.: 1° 248,4. — 2° En prenant les 0,72 de 345.)

5. — Dans quel cas le quotient d'une division est-il plus grand que le dividende? Justifiez votre réponse par un ou deux exemples (Rép.: Lorsque le diviseur est plus petit que l'unité; ex.: $5 : 0,2 = 25$; $8 : 0,25 = 32$.)

6. — Diviser 29,445 par 0,325. — Que deviendrait le quotient si vous multipliez le dividende par 0,5? (Rép.: 1° 90,6. — 2° Le second quotient serait égal aux 0,5 du premier.) — Que deviendrait la quotient si vous multipliez le diviseur par 0,5? (Rép.: Le second quotient serait égal au double du premier.)

7. — Diviser 1213,884 par 5,04. De combien augmenterait le quotient si l'on ajoutait 252 unités au dividende? (Rép.: 1° 240,85. — 2° Le quotient augmenterait de 50 unités.)

8. — Diviser 362,88 par 7,2. — De combien diminuerait le quotient si l'on retranchait 3,6 au dividende? Rép.: (1° 50,4. — 2° Le quotient diminuerait de 0,5).

9. — Diviser 915,75 par 2,5. — De combien augmenterait le quotient si l'on doublait le chiffre des dixièmes du dividende? (Rép.: 366,3. — 2° Le quotient augmenterait de 0,28.)

10. — Diviser 6006,75 par 7,5. — De combien diminuerait le quotient si l'on retranchait du dividende la moitié du chiffre de ses unités? (Rép.: 800,9. — 2° Le quotient diminuerait de 0,4).

11. — Prendre le cinquième de 234,5, puis le huitième du résultat. — Par quelle opération unique arriveriez-vous au même résultat? (Rép.: 1° 5,8625. — 2° En prenant le $\frac{1}{40}$ de 234,5.)

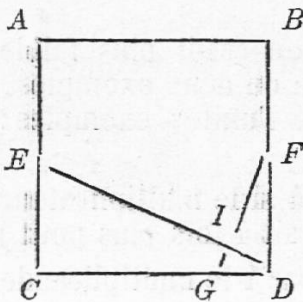
12. — Prendre le 15° de 637,05. — Par quelles opérations successives arriveriez-vous au même résultat? (Rép.: 1° 42,47. — 2° En prenant le tiers de 637,05, puis le cinquième du résultat.)

(A suivre.)

L^{sa} PICKER.

III

PROBLÈME POUR LES SOCIÉTAIRES



Dans un carré $ABCD$ on joint par des droites le point E , milieu de AC , au sommet D , et le point F , milieu de BD , au point G , lequel est déterminé de manière que GD soit le quart de CD .

Démontrer que I , point d'intersection des droites ED et FG , appartient à la circonférence inscrite dans le carré $ABCD$.

L.-A. GR.